



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déficit budgétaire

Question écrite n° 82870

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport sur le budget de l'État en 2014 de la Cour des comptes rendu public le 27 mai 2015. Pour la mission culture, les magistrats préconisent de cesser la pratique consistant à appliquer la réserve de précaution sur les bourses sur critères sociaux et les loyers budgétaires, dépenses inéluctables. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82870

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4863

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)